

# Présentation du bassin du Curé

Fait par : Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime

0 5 10 km



- Légende :**
- Bassin versant du Curé
  - EPCI
  - Commune
  - Réseau hydrographique**
  - Le Curé
  - Autres

Sources :  
IGN, BD-Carthage

# Les usagers de l'eau sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :  
 © IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, BNPE, EPMP, DDTM17, DDTM 85, ARS Nouvelle-Aquitaine

**Chasse :** Chasse à la tonne (45 tonnes dont 21 alimentées en eau douce = max 0,052 Mm<sup>3</sup> à partir du 21 août soumis à arrêtés préfectoraux)

Pays de la Loire

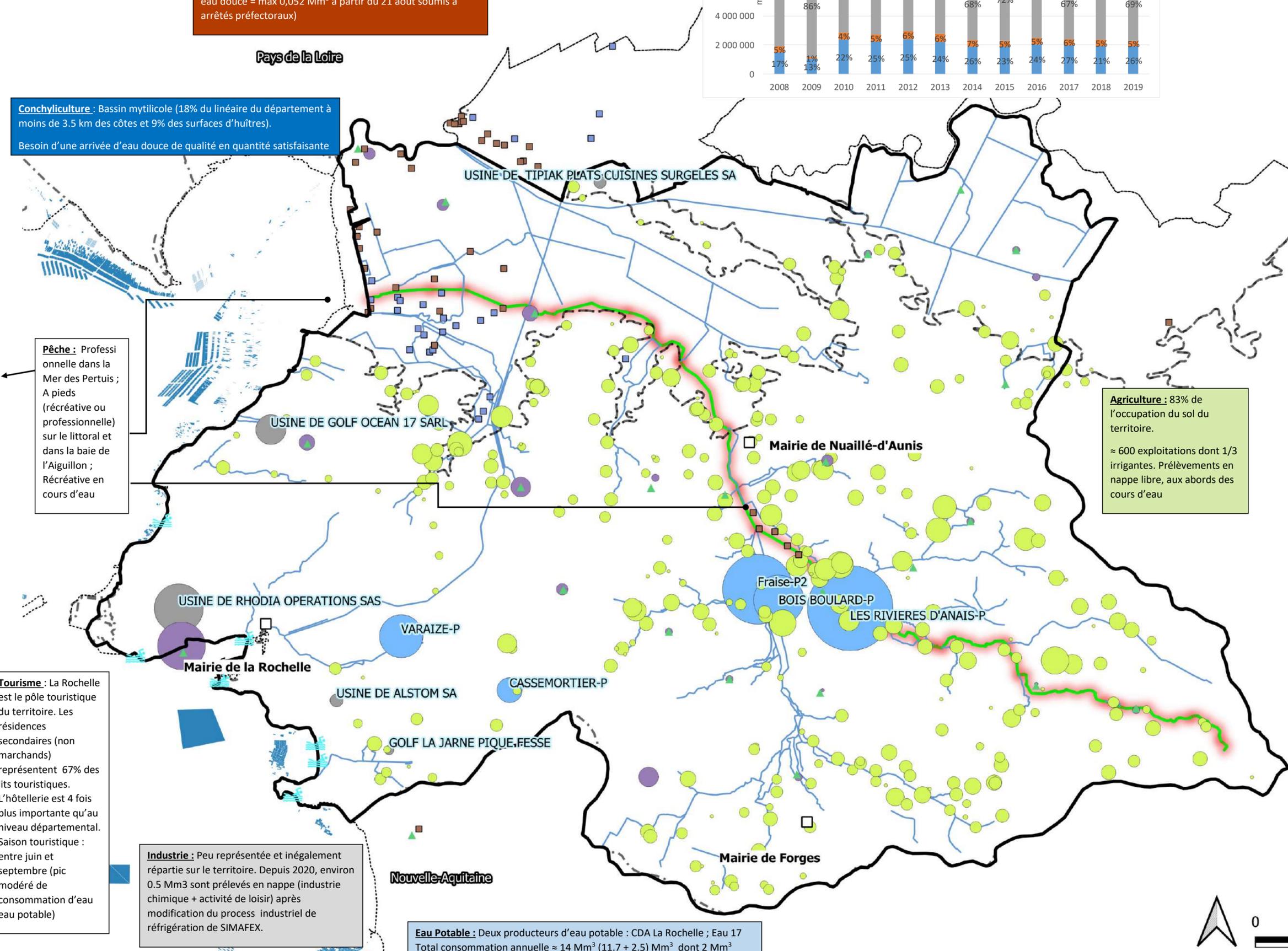
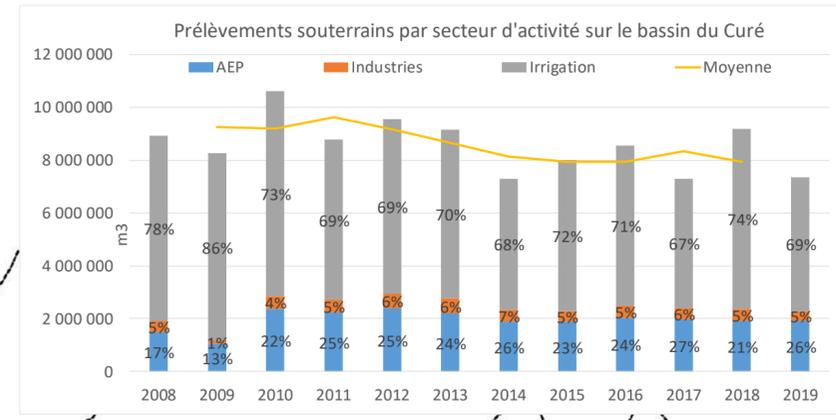
**Conchyliculture :** Bassin mytilicole (18% du linéaire du département à moins de 3.5 km des côtes et 9% des surfaces d'huîtres).  
 Besoin d'une arrivée d'eau douce de qualité en quantité satisfaisante

**Pêche :** Professionnelle dans la Mer des Pertuis ; A pieds (récréative ou professionnelle) sur le littoral et dans la baie de l'Aiguillon ; Récréative en cours d'eau

**Tourisme :** La Rochelle est le pôle touristique du territoire. Les résidences secondaires (non marchands) représentent 67% des lits touristiques. L'hôtellerie est 4 fois plus importante qu'au niveau départemental. Saison touristique : entre juin et septembre (pic modéré de consommation d'eau eau potable)

**Industrie :** Peu représentée et inégalement répartie sur le territoire. Depuis 2020, environ 0.5 Mm<sup>3</sup> sont prélevés en nappe (industrie chimique + activité de loisir) après modification du process industriel de réfrigération de SIMAFEX.

**Eau Potable :** Deux producteurs d'eau potable : CDA La Rochelle ; Eau 17  
 Total consommation annuelle ≈ 14 Mm<sup>3</sup> (11.7 + 2.5) Mm<sup>3</sup> dont 2 Mm<sup>3</sup> prélevés sur le bassin  
 → Apport de la Charente en grande partie



**Agriculture :** 83% de l'occupation du sol du territoire.  
 ≈ 600 exploitations dont 1/3 irrigantes. Prélèvements en nappe libre, aux abords des cours d'eau

**Légende :**

- Region (dashed line)
- Bassin du Curé (thick black line)
- Cadastre conchylicole (blue hatched area)
- Zones de baignades (2020) (blue wavy lines)
- Prélèvements en eau annuels (2019)
  - Eau potable (blue circle)
  - Industrie (grey circle)
  - Irrigation agricole (yellow circle)
- Prélèvements (m<sup>3</sup>)
  - 800000
  - 500000
  - 100000
  - 10000
- Station d'épuration
  - Zone de rejet (green triangle)
- Charge maximale en équivalent habitant
  - <700
  - 700 - 1700
  - 1700 - 3200
  - 3200 - 5800
  - 14300
  - 162300
- Masse d'eau souterraine (dotted area)
- Cours d'eau
  - Le Curé (green line)
  - Autres (blue line)
- Tonnes de chasse (2022)
  - Eau douce (blue square)
  - Saumâtre, inconnu ou inutilisée (brown square)



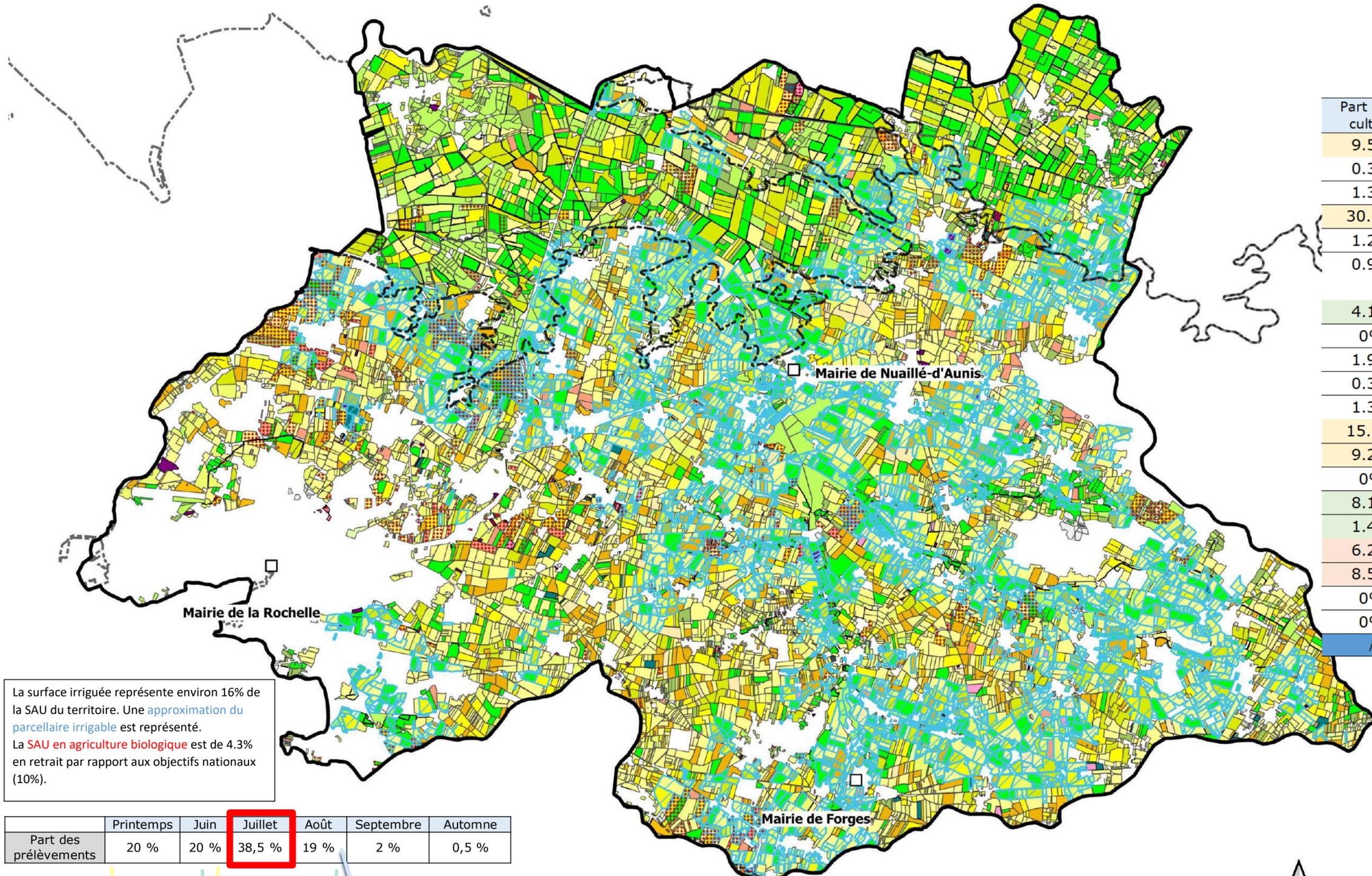
# La surface agricole utile du bassin du Curé

Fait par : Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime

Depuis 1970 la SAU est restée quasiment constante (-6.4%) mais le nombre d'exploitation a chuté de -75%. La taille par exploitation a été multipliée par presque 4 (de 30 à 110 ha).

Le bassin est spécialisé dans les grandes cultures (67% des exploitations en 2022). Viennent ensuite la polyculture-élevage (13%), puis le maraichage (5%) et les différents élevages (ovins-caprins 4%, bovins lait 4%, bovins viande 2%, élevages hors sol 2%)

Sources : BD-Carthage, EPMP, RPG2019, Cartobio



**Légende :**

- Bassin du Curé
- Masse d'eau souterraine
- Parcelle irrigable
- Parcelles en agriculture biologique (2019)

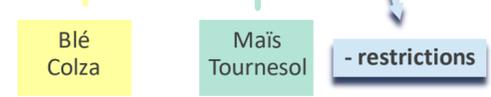
**Assolement (2019)**

- Autres céréales
- Autres cultures industrielles
- Autres oléagineux
- Blé tendre
- Colza
- Divers
- Estives landes
- Fournage
- Fruits à coques
- Gel (sans production)
- Légumes - fleurs
- Légumineuse à grain
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Plantes à fibres
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Protéagineux
- Tournesol
- Vergers
- Vignes

Part de la culture
9.5%
0.3%
1.3%
30.4%
1.2%
0.9%
4.1%
0%
1.9%
0.3%
1.3%
15.3%
9.2%
0%
8.1%
1.4%
6.2%
8.5%
0%
0%
/

La surface irriguée représente environ 16% de la SAU du territoire. Une approximation du parcellaire irrigable est représenté. La SAU en agriculture biologique est de 4.3% en retrait par rapport aux objectifs nationaux (10%).

	Printemps	Juin	Juillet	Août	Septembre	Automne
Part des prélèvements	20 %	20 %	38,5 %	19 %	2 %	0,5 %



# Types de sol et assolement

Fait par : Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime

## Marais récents calcaires :

Prairies permanentes sur **34%** de l'assolement.  
Puis 2 types de rotations courtes sur la majorité de la SAU :

- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- Tournesol / (Blé ou autre céréale)

## Marais anciens calcaires :

Prairies permanentes sur **18%** de l'assolement.  
Puis 2 types de rotations courtes sur la majorité de la SAU :

- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- Tournesol / (Blé ou autre céréale)

Sources :  
BD-Carthage, EPMP, RPG2019, IGCS  
Poitou-Charentes 25000

## Vallées tourbeuses :

Assolement très simplifié (terrains ennoyés et peu portants) :

- Prairies permanentes (56%)
- Maïs – Maïs - Maïs (21%)
- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé

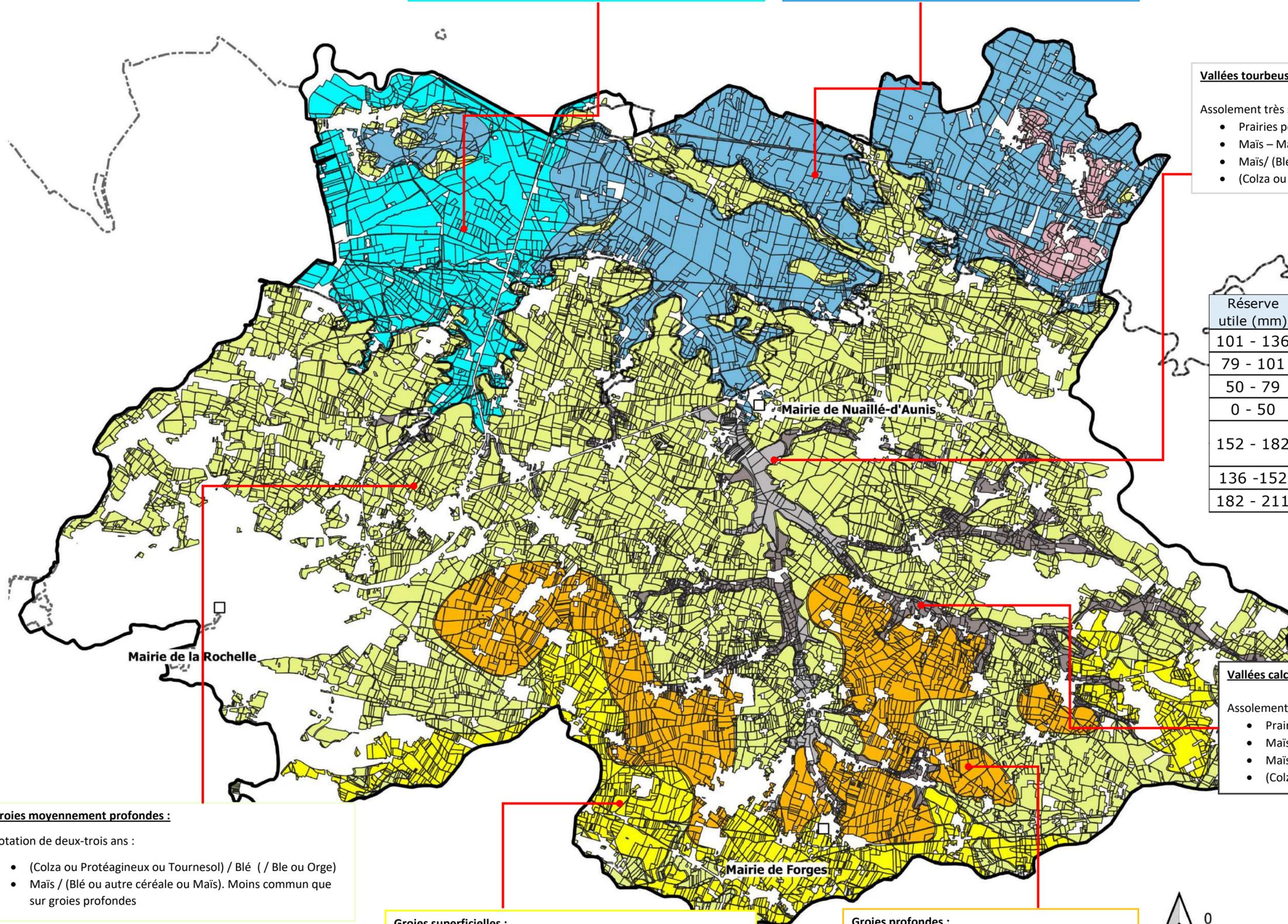
## Légende :

- ▭ Bassin du Curé
- ▭ Masse d'eau souterraine

### Pédologie

- ▭ Terrasses de la Sèvre
- ▭ Groies profondes
- ▭ Groies moyennement profondes
- ▭ Groies superficielles
- ▭ Marais récents calcaires
- ▭ Marais anciens calcaires
- ▭ Vallée calcaires
- ▭ Vallées tourbeuses

Réserve utile (mm)
101 - 136
79 - 101
50 - 79
0 - 50
152 - 182
136 - 152
182 - 211



## Groies moyennement profondes :

Rotation de deux-trois ans :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé ( / Ble ou Orge)
- Maïs / (Blé ou autre céréale ou Maïs). Moins commun que sur groies profondes

## Groies superficielles :

Similaire aux groies moyennement profondes mais plus de séquences de rotations différentes avec les mêmes cultures :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé ( / Ble ou Orge)
- Maïs / (Blé ou autre céréale ou Maïs).

## Groies profondes :

Beaucoup de rotation de deux ans majoritairement :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé
- Maïs / (Blé ou autre céréale).



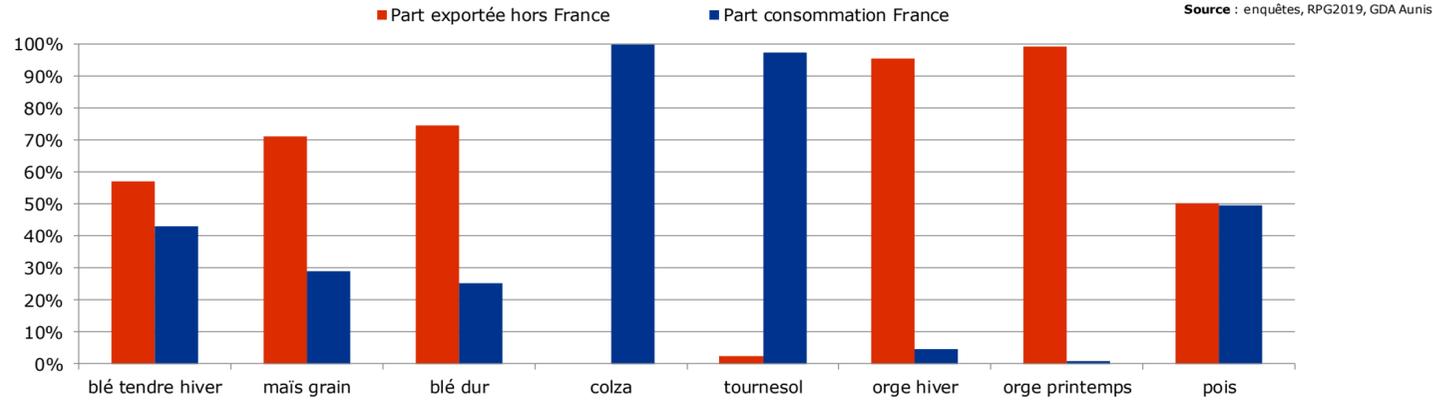
## Vallées calcaires :

Assolement très simplifié :

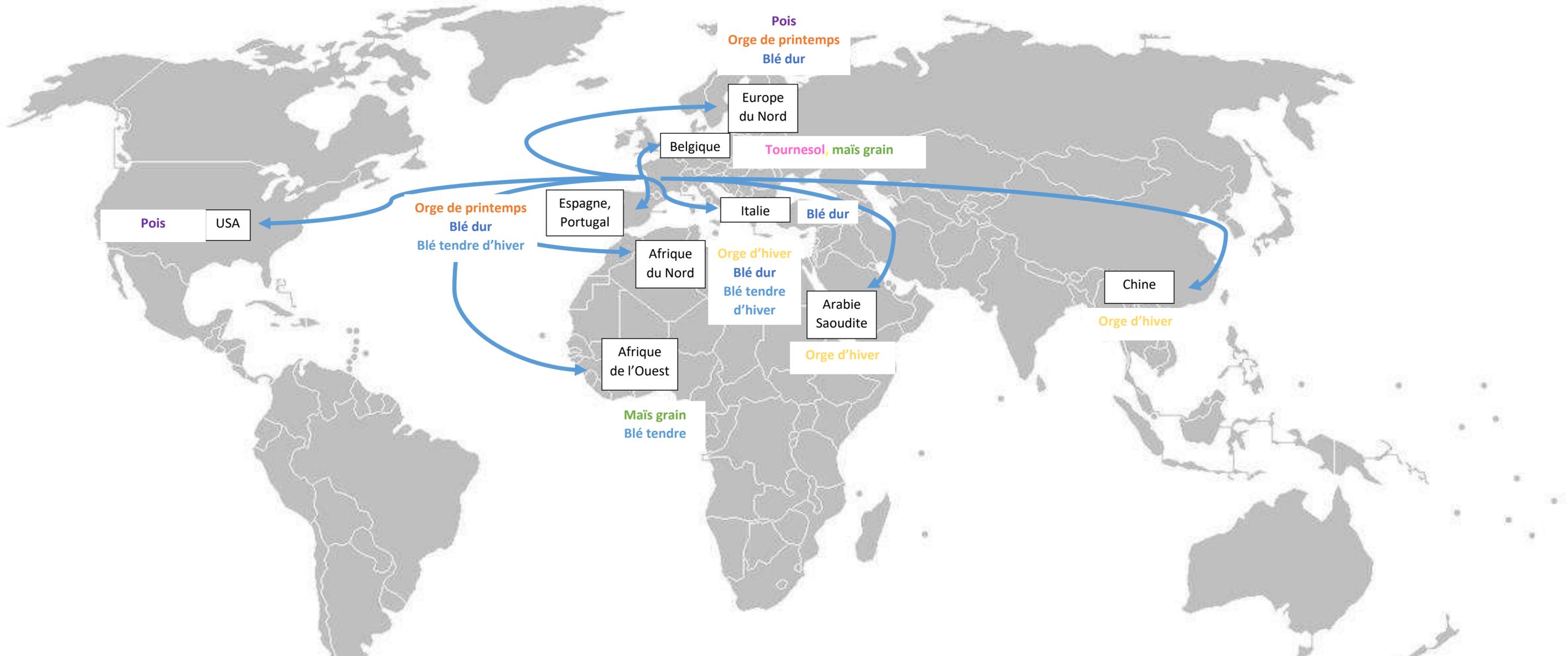
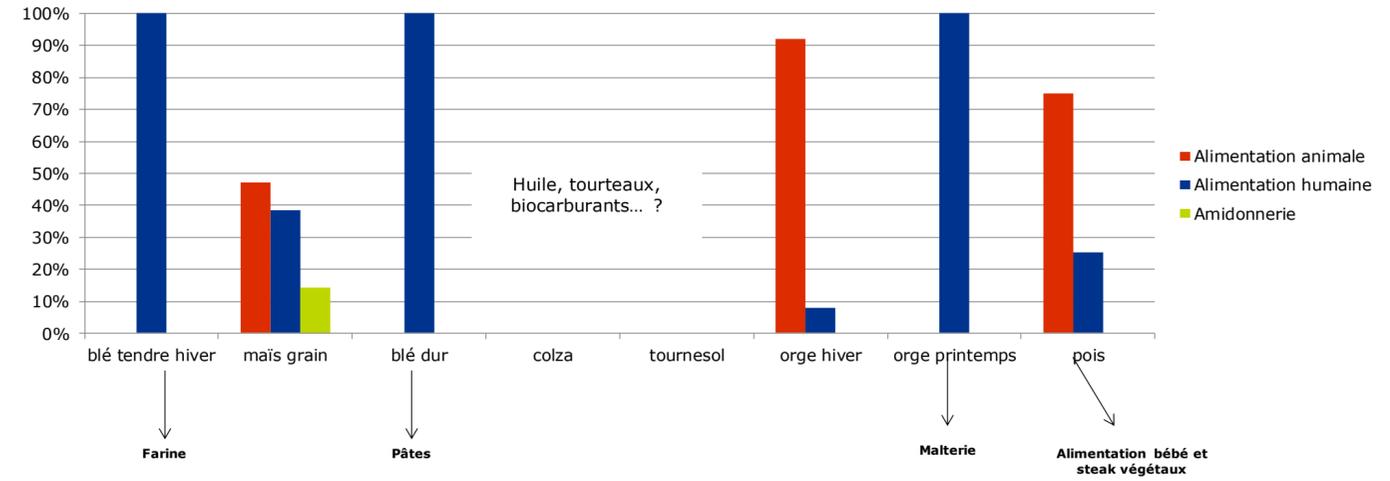
- Prairies permanentes (16%)
- Maïs – Maïs - Maïs (27%)
- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé

# Filières et débouchés des cultures du territoire (estimations)

Estimation de la part de la production exportée par culture sur le bassin du Curé (Terre Atlantique, Soufflet, Coopérative de Courçon)



Consommation humaine ou animale des principales cultures collectées sur le bassin (Terre Atlantique, Soufflet, Coopérative de Courçon)



# La ressource en eau souterraine sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :  
© IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, BNPE 2019, EPMP 2019

Masse d'eau		Etat quantitatif	
Code + Nom	Etat	Paramètre déclassant	
SDAGE 2022 - 2027			
FRGG127 - Calcaires et marnes captifs sous Flandrien du Jurassique supérieur de l'Aunis	2	/	

Décharge naturelle de mars à novembre renforcée par les prélèvements. Recharge rapide en automne.

→ Nappe très réactive

## Légende :

Basin du Curé

Etat masse d'eau souterraine

Bon état

Mauvais état

Piezomètres

Forges 2 (BRGM)

Saint-Georges-Du-Bois (BRGM)

Marsilly (BRGM)

Autres

Prélèvements avril-septembre (2019)

Usage des prélèvements

Eau potable

Industrie

Irrigation agricole

Prélèvements (m3)

500000

100000

10000

Marsilly : Peu représentatif de l'état de la nappe mais représentatif des bassins côtiers.

Foyer de prélèvements autour de la cuvette de Nuillé (AEP, agriculture)

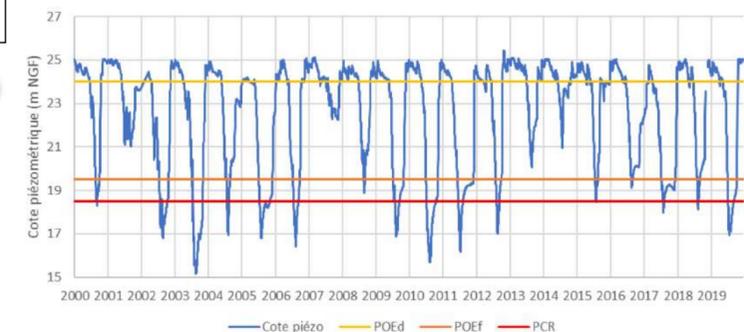
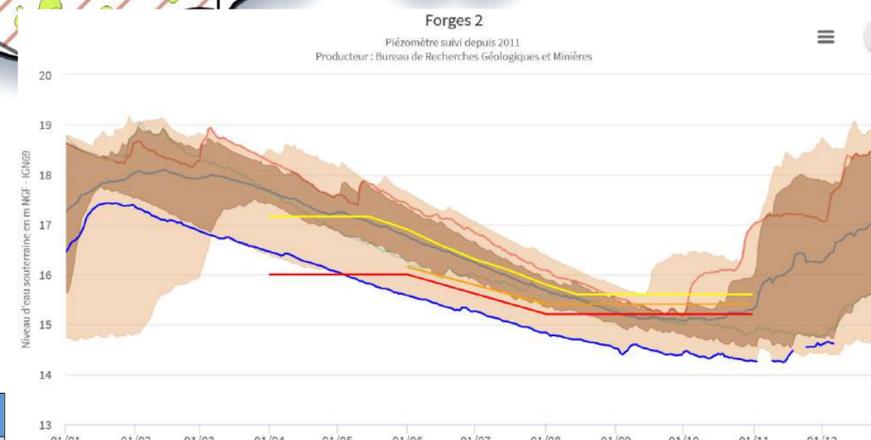
Saint-Georges-du-Bois : Référence de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour définition des objectifs d'étiage. Objectifs revus dans le SDAGE 2022-2027 (meilleur calibrage terrain).

## Légende :

- Côte piézo : profondeur de la nappe
- POED : « Piézomètre objectif du début d'étiage » ≈ point d'équilibre nappe-rivière dont le respect limite la période d'assec
- POEF : « Piézomètre objectif de fin d'étiage » permettant de garantir 4 années sur 5 une reconstitution de la nappe après étiage
- PCR : Piézomètre de crise dont le dépassement met en péril les écosystèmes associés et/ou la pérennité de la nappe

Forges 2 : Indicateur de référence pour l'arrêté cadre interdépartemental Marais Poitevin régissant les restrictions. Piézomètre en amont, peu impacté par les prélèvements mais bon indicateur de l'état de la nappe.

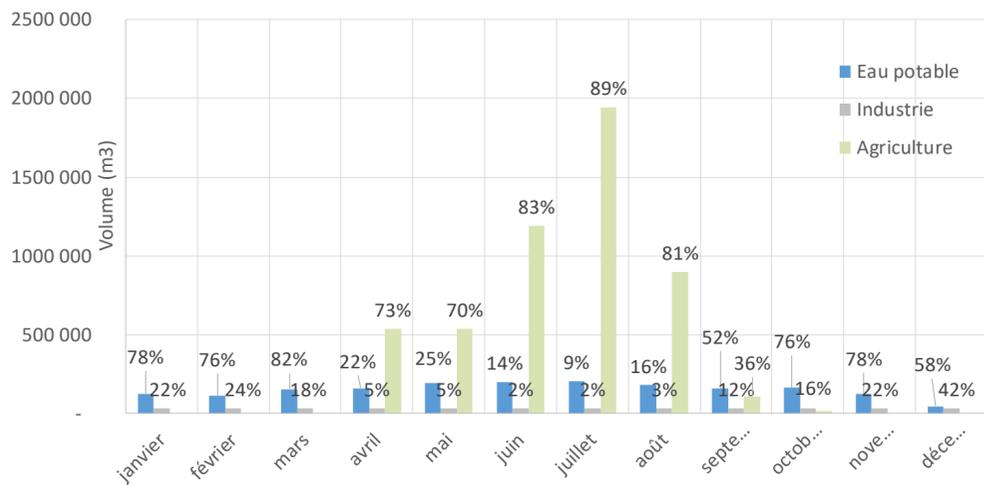
MP6 - St Georges du Bois - 06344X0042 S - Objectifs modifiés (-1 m)



## Légende - Dépassement des seuils – Restrictions d'irrigation :

- De **vigilance** : Limitations de volume, Report de volume impossible
- D'**alerte** : Réduction de volume de 50% ou plus
- D'**alerte renforcée** : Interdiction des prélèvements (sauf cultures dérogatoires) + mesures usages domestiques et secondaires
- De **crise** : Interdiction totale des prélèvements + mesures usages domestiques et secondaires

Prélèvements souterrains en eau mensuels entre 2017 et 2019



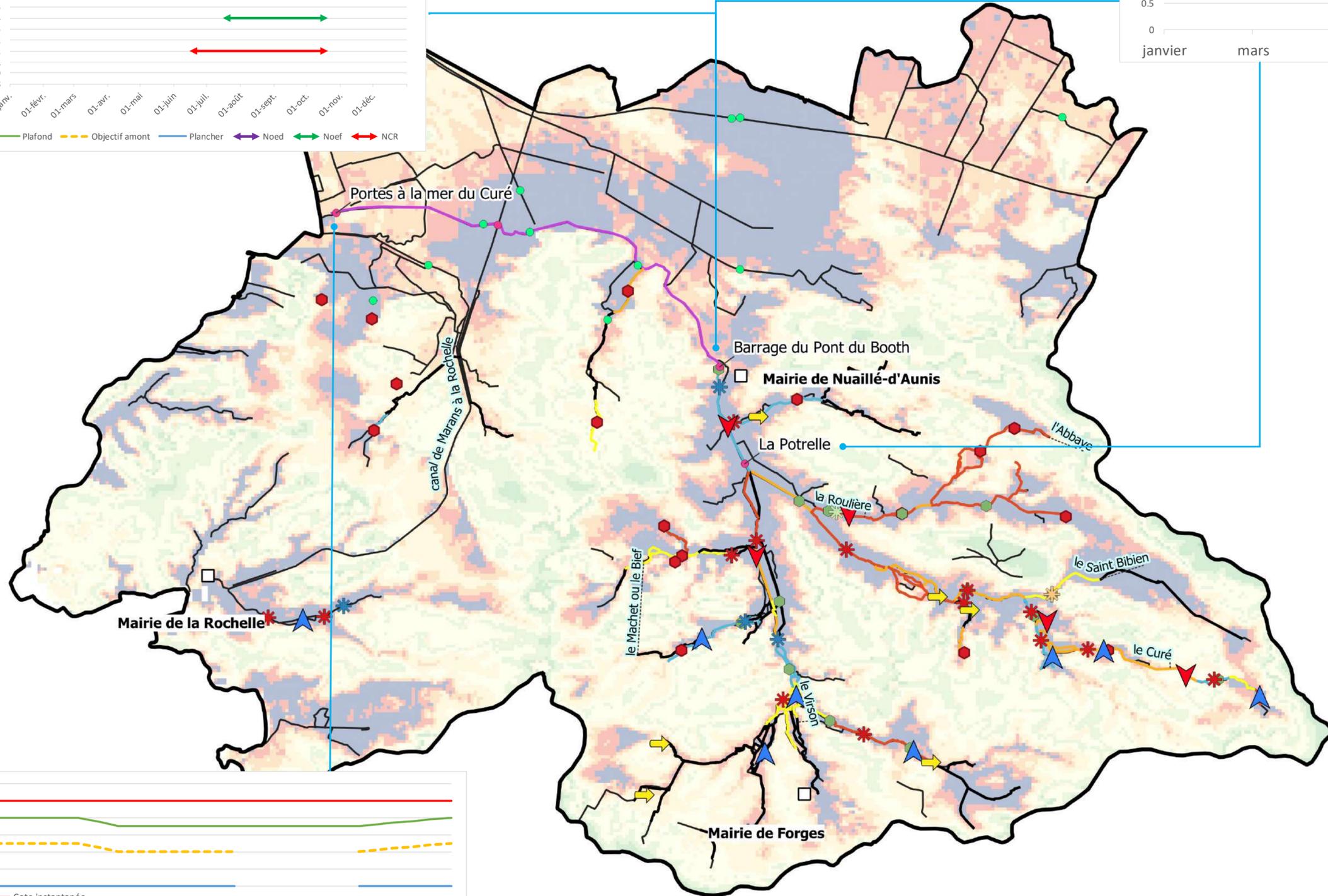
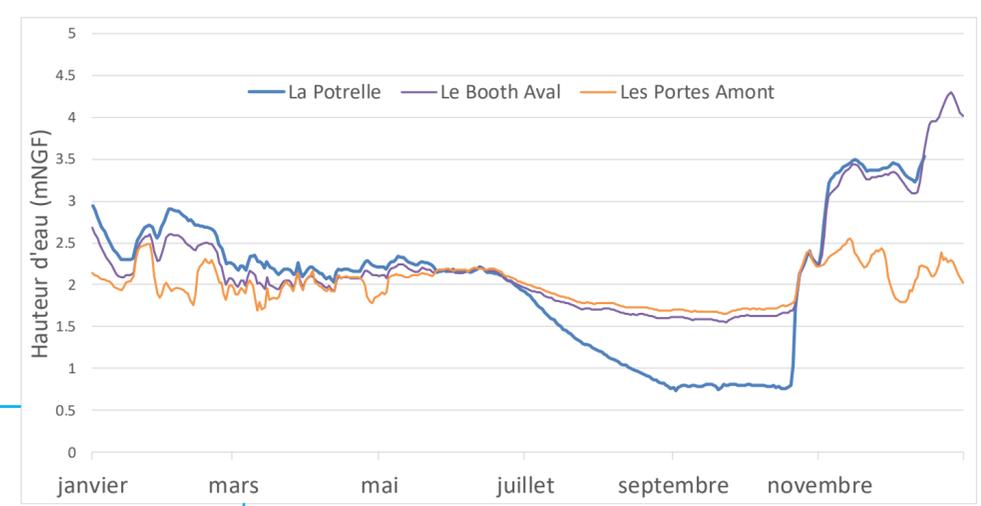
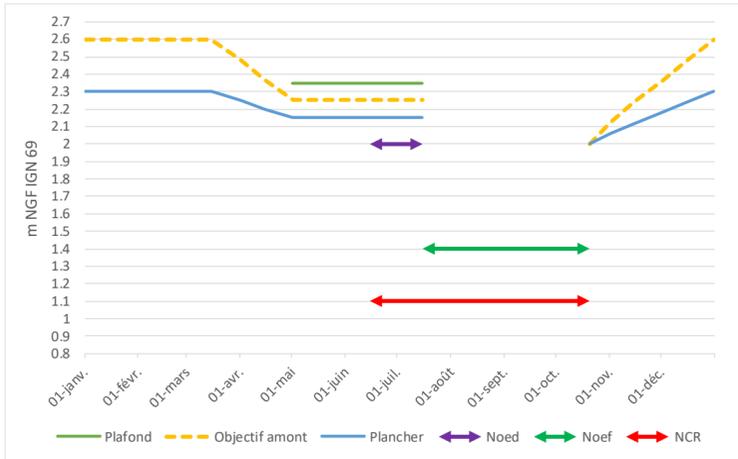
Masse d'eau		Etat quantitatif	
Code + Nom	Etat	Paramètre déclassant	
SDAGE 2022 - 2027			
FRGG106 - Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis	3	Impacts sur les cours d'eau associés et écosystèmes terrestres	

Données hydrométriques : Niveau 2022, Niveau moyen interannuel, Plage mini - maxi, Plage quinquennale sèche - humide  
Zone d'alerte / Arrêté cadre Marais Poitevin : Seuil de vigilance, Seuil d'alerte, Seuil d'alerte renforcée, Seuil de crise

# Ressource superficielle et liens nappe-rivières

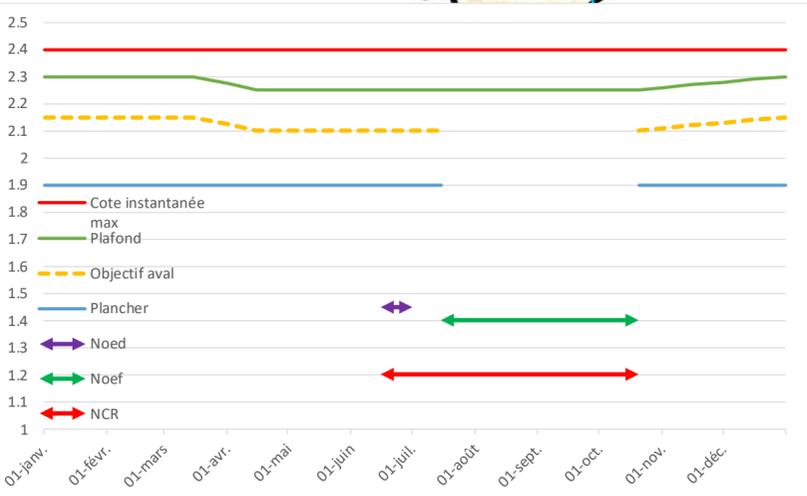
Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :  
© IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019,  
IIBSN 2022, BRGM, FDAAPPMA17, ONDE, EPMP



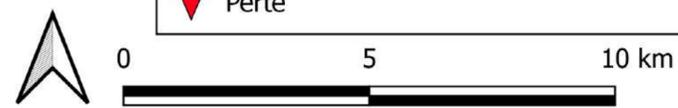
**Légende :**

- Bassin du Curé
- Stations limnimétriques**
  - EPMP
  - SYRIMA
  - Stations ONDE
  - Stations sources de bordure
- Fréquence des assècs sur le tronçon**
  - 0 - 25%
  - 25 - 50%
  - 50 - 75%
  - 75 - 100%
  - Non suivi
  - Canalisé
- Profondeur zone non saturée en eau (m)**
  - 0 - 1
  - 1 - 3
  - 3 - 5
  - 5 - 10
  - 10 - 15
  - 15 - 20
  - 20 - 30
  - > 30
- Probabilité de lien nappe-rivière**
  - Fort
  - Moyen
  - Faible
  - Nul
- Type d'interaction supposée avec la nappe**
  - Alimentation faible
  - Apport de nappe
  - Perte



**Légende :**

- Plafond – Plancher : Intervalle objectif hors étiage
- NOED : « Niveau d'objectif du début d'étiage » ≈ limite la période d'assec – respect 4 années sur 5
- NOEF : « Niveau d'objectif de fin d'étiage » niveau moyen mensuel devant être respecté 4 années sur 5 du 15 juillet au 15 octobre.
- NCR : Niveau de crise dont en dessous duquel seuls l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.



# La ressource en eau sur le bassin du Curé - Qualitatif

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

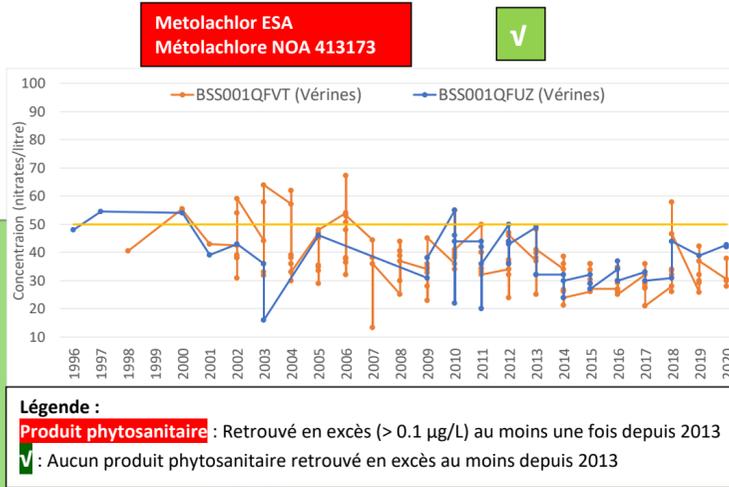
Sources :  
© IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, Agence de l'eau Loire-Bretagne, ADES, ARS Nouvelle-Aquitaine

Masse d'eau	Evaluation de l'état - Etat chimique				
	Global	Nitrate	Pesticides	Paramètre déclassant	Indice de confiance
FRGG106 - Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis	Bon	Bon	Bon	/	Confiance

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	
		Avec ubiquiste	Sans ubiquiste
FRGT31 - La Sèvre Niortaise	Moyen	Bon	Bon
FRGC53 - Pertuis Breton	Bon	Mauvais	Bon

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	
		Avec ubiquiste	Sans ubiquiste
FRGC54 - La Rochelle	Bon	Bon	Bon

Masse d'eau	Evaluation de l'état - Etat chimique				
	Global	Nitrate	Pesticides	Paramètre déclassant	Indice de confiance
FRGG106 - Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis	Mauvais	Mauvais	Bon	Nitrates (QG)	Confiance



**Définitions :**  
**PPR** : Périmètre à l'intérieur duquel peuvent être réglementés ou interdits toutes sortes d'installations pouvant nuire à la qualité des eaux  
**AAC** : Surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente les captages. Désigne la zone du programme Re-Resources (lutte contre les pollutions diffuses)

**Légende :**

- Bassin du Curé
- + Station de mesure - qualitomètre
- ⋯ Périmètre de protection rapproché de captage (PPR)
- ▨ Aire d'alimentation de captage de La Rochelle (AAC)

**Masse d'eau souterraine**

- Bon état
- Mauvais état

**Masses d'eau rivière**

- Etat médiocre
- Etat moyen

**Masse d'eau de transition**

- ▨ Etat moyen

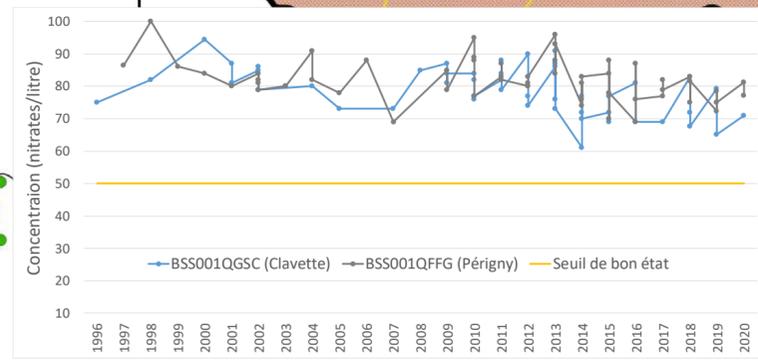
**Masse d'eau côtière**

- Bon état

**Qualité des zones de baignades (2021)**

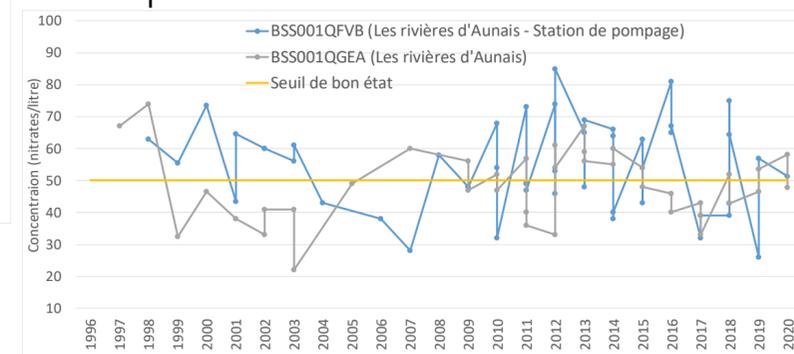
- 🌊 Excellente
- 🌿 Bonne
- 🚫 Fermée

Code + nom	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique générale
FRGR0608 - Le Curé et ses affluents	Moyen	Mauvais	Bon



**Chlortoluron**  
**Diméthénamide**  
**Métazachlore ESA**

**Chlortoluron**  
**Métazachlore ESA**



↑  
Mais risque de non atteinte du bon état en 2027 concernant nitrates et pesticides

**Ubiquiste** = Ces molécules sont des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques qui ont été très largement émises et qui contaminent les milieux aquatiques (ex : les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), le tributylétain et le mercure).

# Les milieux naturels sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :  
 © IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, SYRIMA, MNHN-INPN d'après données DREAL-2021, FMA, CDA La Rochelle, IIBSN

Deux espèces patrimoniales aquatiques : l'anguille d'Europe (espèce patrimoniale du Marais poitevin classée en danger critique d'extinction) et le brochet (Bio-indicateur intéressant de la gestion de l'eau d'un bassin) frayant principalement au niveau des communaux du marais de Nuillé

**Bassin versant de la Branche :**

- 171 espèces d'oiseaux (2010-2021) dont 92 nicheuses et 98 hivernantes. Plusieurs espaces : milieux agricoles semi-ouverts avec haies et buissons (Pie Grièche écorcheur) ; Prairies, pré salés et grandes cultures (Vanneau Huppé) ; Plaine cultivée (Cedricisme criard)
- 42 espèces de mammifères dont la Loutre d'Europe ou encore le Campagnol amphibie
- 4 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens (2010 - 2021) dont 4 quasi-menacés
- 24 espèces d'odonates (2010-2021) dont 5 « Quasi-menacées » en Poitou-Charentes
- 43 espèces de rhopalocères (2010 - 2021) dont 3 espèces patrimoniales déterminante ZNIEFF

**ASA Andilly Charron-Longèves :**

- 79 espèces d'oiseaux (2020) dont 27 patrimoniales. Plusieurs espaces : Roseaux (Rousserole effarvate, Bruant des roseaux...); Espaces agricoles (Fauvette grisette); Prairies (Cisticole des joncs);
- 5 espèces d'Amphibiens dont 2 inscrites à l'annexe 4 de la Directive habitat
- 16 espèces d'odonates (2010-2020) dont 1 espèce patrimoniale « En Danger » d'extinction
- 40 espèces de rhopalocères (2010-2020) dont 2 protégées au niveau national (Cuivré des Marais & Damier de la susisse)

**Définition :**  
**Natura 2000 :** Zonages de préservation de la biodiversité biologique et du patrimoine naturel menacé à forts enjeux de conservation  
**ZNIEFF :** Zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique. Les Types 1 sont les zones remarquables du territoire.

**Légende :**

- Bassin du Curé
- Entités paysagères**
  - Dunes et Sables
  - Fond de vallée humide hors syndicat
  - Marais desséché
  - Marais intermédiaire
  - Marais mouillé
  - Schorre
  - Slikke
  - Terre haute
- Note méthode Réseau Equivalent Habitat**
  - 3 (Moyen)
  - 4 (Médiocre)
  - 5 (Mauvais)
- Ouvrages** (Vanne simple, vanne à ventelle, batardeau, clapet hydraulique, buse)
  - Transversal sur cours d'eau
  - Latéral sur cours d'eau
  - Transversal sur voie d'eau
  - Latéral sur voie d'eau
  - Zones humides
  - Zones hydromorphes
  - Zones Natura 2000
  - ZNIEFF type 1
  - Arrêté de protection de biotope

Le REH est une méthode d'analyse de l'intégrité de l'habitat qui repose sur des compartiments physiques (lit mineur et majeur, berges-ripsylve) et dynamiques (débit, ligne d'eau, continuité).  
 Les lits mineurs et majeurs ainsi que les berges sont les compartiments les plus altérés.

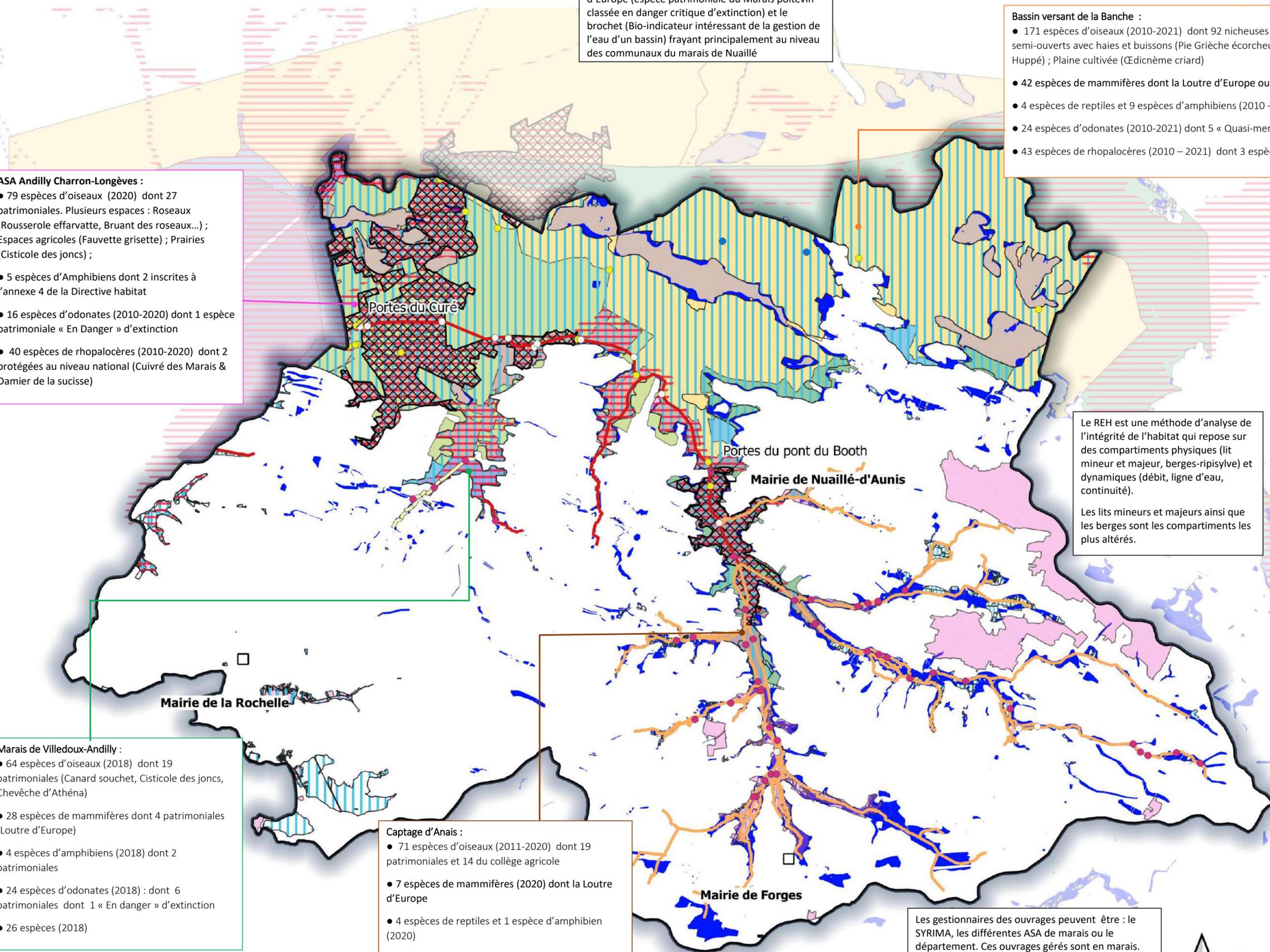
Les gestionnaires des ouvrages peuvent être : le SYRIMA, les différentes ASA de marais ou le département. Ces ouvrages gérés sont en marais.  
 Les ouvrages transversaux constituent des obstacles à l'écoulement des eaux, des sédiments et à la libre circulation des espèces animales.  
 Les ouvrages latéraux sont présents au niveau des canaux en secteur de marais.

**Captage d'Anais :**

- 71 espèces d'oiseaux (2011-2020) dont 19 patrimoniales et 14 du collège agricole
- 7 espèces de mammifères (2020) dont la Loutre d'Europe
- 4 espèces de reptiles et 1 espèce d'amphibien (2020)
- 11 espèces d'odonates (2020) dont 4 « Quasi-menacées » en Poitou-Charentes
- 26 espèces de rhopalocères (2020) dont 1 espèce patrimoniale protégée (Cuivré des marais)

**Marais de Villedoux-Andilly :**

- 64 espèces d'oiseaux (2018) dont 19 patrimoniales (Canard souchet, Cisticole des joncs, Chevêche d'Athéna)
- 28 espèces de mammifères dont 4 patrimoniales (Loutre d'Europe)
- 4 espèces d'amphibiens (2018) dont 2 patrimoniales
- 24 espèces d'odonates (2018) : dont 6 patrimoniales dont 1 « En danger » d'extinction
- 26 espèces (2018)



## Principes pour une bonne concertation sur le PTGE du Curé :

En m'engageant dans le processus de concertation du PTGE du Curé, je reconnais que les principes suivants sont nécessaires pour que le processus aboutisse et m'engage à les respecter :

	<b>Je suis d'accord avec ce principe</b>	<b>J'ai besoin d'en discuter davantage pour me positionner</b>	<b>Je ne suis pas d'accord avec ce principe</b>
La transparence du processus repose sur un partage des informations disponibles par chacun.			
La concertation doit avoir un impact sur la décision. Chaque structure intègre les propositions du PTGE dans ses actions.			
L'ensemble des parties prenantes doivent être représentées.			
Le débat contradictoire repose sur le respect de la parole et des opinions de chacun, par chacun.			
Le débat contradictoire aboutit à un projet qui devra prendre en compte les points de vue de chacun			
Chaque structure est représentée par une personne en atelier qui fait le relais au sein de sa structure sur les décisions et avancées du PTGE.			
Dans la mesure du possible la même personne participe à l'ensemble du processus (à défaut un suppléant).			
Le PTGE est un instrument national, construit par les acteurs locaux selon les enjeux spécifiques du territoire.			
La neutralité et la qualité de la facilitation sont garanties par le bureau d'études Lisode			

Cartes présentées mais ayant fait l'objet de modifications suite aux groupes de travail (voir pages suivantes) :

# Types de sol et assolement sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :  
 © IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, RPG-ASP-2019, Cartobio, Chambre interdépartementale d'Agriculture 17-79 d'après données RPG-ASP-2019, 2021 PIGMA-IGCS-INRAE-2022

Groupe	Cultures	Part de SAU
Céréales	Blé tendre	30,4%
	Maïs grain et ensilage	15,3%
	Orge	9,2%
	Autres céréales	9,5%
Oléo-protéagineux	Colza	1,2%
	Légumineuse à grains	1,3%
	Autres oléagineux	1,3%
	Protéagineux	6,2%
	Tournesol	8,5%
	Prairies permanentes	8,1%
	Prairies temporaires	1,4%
	Fourrage	4,1%
	Gel (sans production)	1,9%
Autres cultures	Autres cultures industrielles	0,3%
	Divers	0,9%
	Fruits à coques	0,0%
	Légumes-Fleurs	0,3%
	Vignes	0,0%
	Plantes à fibres	0,0%

## Marais récents calcaires :

Prairies permanentes sur **34%** de l'assolement.  
 Puis 2 types de rotations courtes sur la majorité de la SAU :

- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- Tournesol / (Blé ou autre céréale)

## Marais anciens calcaires :

Prairies permanentes sur **18%** de l'assolement.  
 Puis 2 types de rotations courtes sur la majorité de la SAU :

- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- Tournesol / (Blé ou autre céréale)

## Vallées tourbeuses :

Assolement très simplifié (terrains ennoyés et peu portants) :

- Prairies permanentes (56%)
- Maïs - Maïs - Maïs (21%)
- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé

## Légende :

- ▭ Bassin du Curé
- ▭ Masse d'eau souterraine
- ▭ Parcelle irrigable
- ▭ Parcelles en agriculture biologique (2019)
- ▭ Prairies (2019)

## Pédologie

Réserve utile (mm)	Pédologie
101 - 136	Terrasses de la Sèvre
79 - 101	Groies profondes
50 - 79	Groies moyennement profondes
0 - 50	Groies superficielles
152 - 182	Marais récents calcaires
136 - 152	Marais anciens calcaires
182 - 211	Vallées calcaires
	Vallées tourbeuses

## Vallées calcaires :

Assolement très simplifié :

- Prairies permanentes (16%)
- Maïs - Maïs - Maïs (27%)
- Maïs/ (Blé ou autre céréale)
- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé

La surface irriguée représente environ 16% de la SAU du territoire.  
 La SAU en agriculture biologique est de 4.3% en retrait par rapport aux objectifs nationaux (10%).

Depuis 1970 la SAU est restée quasiment constante (-6.4%) mais le nombre d'exploitation a chuté de -75%. La taille par exploitation a été multipliée par presque 4 (de 30 à 110 ha).

Le bassin est spécialisé dans les grandes cultures (67% des exploitations en 2022). Viennent ensuite la polyculture-élevage (13%), puis le maraichage (5%) et les différents élevages (ovins-caprins 4%, bovins lait 4%, bovins viande 2%, élevages hors sol 2%)

## Groies moyennement profondes :

Rotation de deux-trois ans :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé (/ Ble ou Orge)
- Maïs / (Blé ou autre céréale ou Maïs). Moins commun que sur groies profondes

## Groies superficielles :

Similaire aux groies moyennement profondes mais plus de séquences de rotations différentes avec les mêmes cultures :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé (/ Ble ou Orge)
- Maïs / (Blé ou autre céréale ou Maïs).

## Groies profondes :

Beaucoup de rotation de deux ans majoritairement :

- (Colza ou Protéagineux ou Tournesol) / Blé
- Maïs / (Blé ou autre céréale).



Mairie de la Rochelle

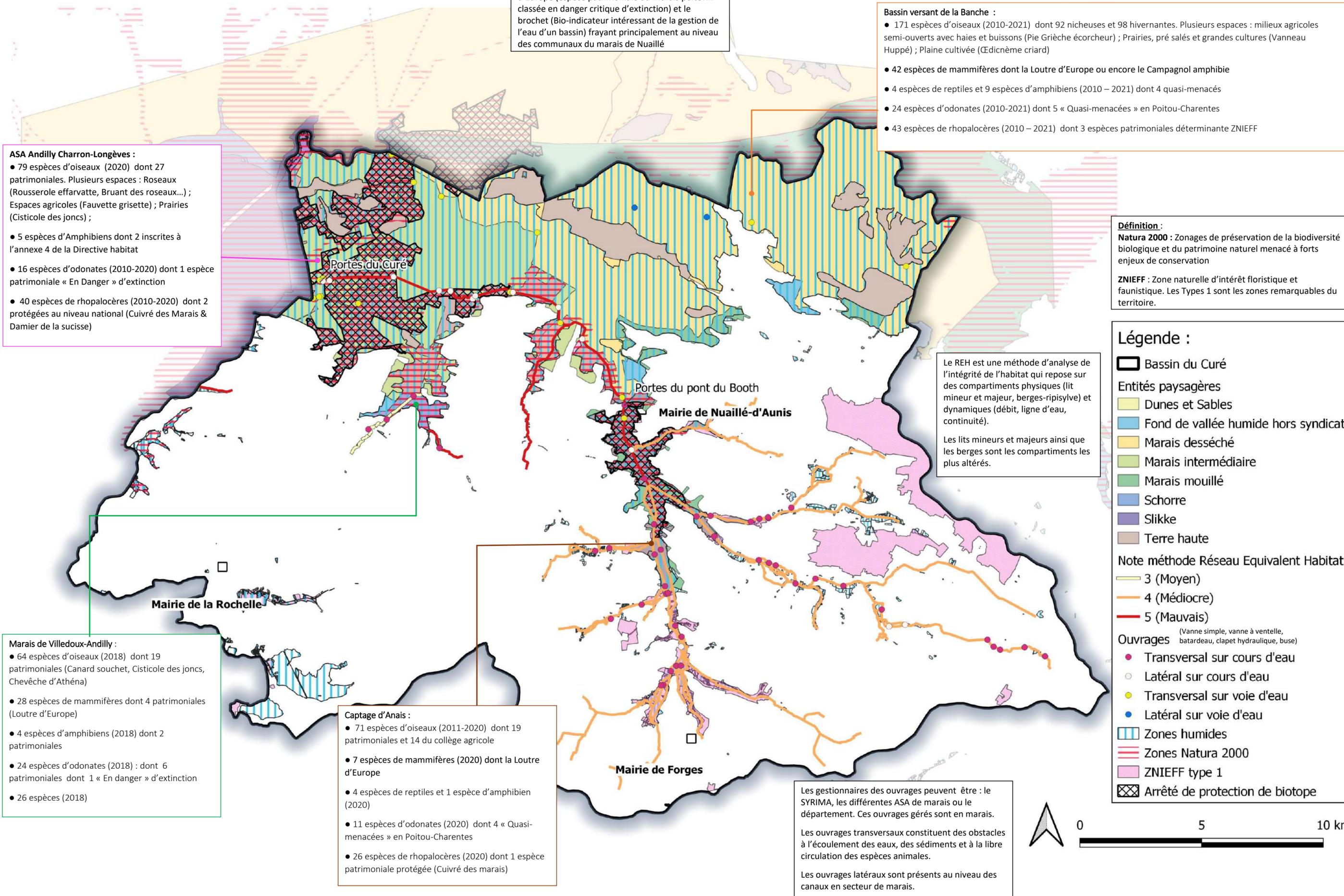
Mairie de Nuaille-d'Aunis

Mairie de Forges

# Les milieux naturels sur le bassin du Curé

Fait par : ©Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Sources :  
 © IGN-BD TOPO® - 2021, Sandre-Eaufrance-2019, SYRIMA, MNHN-INPN d'après données DREAL-2021, FMA, CDA La Rochelle, IIBSN



Deux espèces patrimoniales aquatiques : l'anguille d'Europe (espèce patrimoniale du Marais poitevin classée en danger critique d'extinction) et le brochet (Bio-indicateur intéressant de la gestion de l'eau d'un bassin) frayant principalement au niveau des communaux du marais de Nuillé

**Bassin versant de la Banche :**

- 171 espèces d'oiseaux (2010-2021) dont 92 nicheuses et 98 hivernantes. Plusieurs espaces : milieux agricoles semi-ouverts avec haies et buissons (Pie Grièche écorcheur) ; Prairies, pré salés et grandes cultures (Vanneau Huppé) ; Plaine cultivée (Cedricnème criard)
- 42 espèces de mammifères dont la Loutre d'Europe ou encore le Campagnol amphibie
- 4 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens (2010 – 2021) dont 4 quasi-menacés
- 24 espèces d'odonates (2010-2021) dont 5 « Quasi-menacées » en Poitou-Charentes
- 43 espèces de rhopalocères (2010 – 2021) dont 3 espèces patrimoniales déterminante ZNIEFF

**ASA Andilly Charron-Longèves :**

- 79 espèces d'oiseaux (2020) dont 27 patrimoniales. Plusieurs espaces : Roseaux (Rousserole effarvate, Bruant des roseaux...); Espaces agricoles (Fauvette grisette) ; Prairies (Cisticole des joncs) ;
- 5 espèces d'Amphibiens dont 2 inscrites à l'annexe 4 de la Directive habitat
- 16 espèces d'odonates (2010-2020) dont 1 espèce patrimoniale « En Danger » d'extinction
- 40 espèces de rhopalocères (2010-2020) dont 2 protégées au niveau national (Cuivré des Marais & Damier de la sucisse)

**Définition :**  
**Natura 2000 :** Zonages de préservation de la biodiversité biologique et du patrimoine naturel menacé à forts enjeux de conservation  
**ZNIEFF :** Zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique. Les Types 1 sont les zones remarquables du territoire.

Le REH est une méthode d'analyse de l'intégrité de l'habitat qui repose sur des compartiments physiques (lit mineur et majeur, berges-ripisylve) et dynamiques (débit, ligne d'eau, continuité).  
 Les lits mineurs et majeurs ainsi que les berges sont les compartiments les plus altérés.

**Légende :**

- Bassin du Curé
- Entités paysagères**
  - Dunes et Sables
  - Fond de vallée humide hors syndicat
  - Marais desséché
  - Marais intermédiaire
  - Marais mouillé
  - Schorre
  - Slikke
  - Terre haute
- Note méthode Réseau Equivalent Habitat**
  - 3 (Moyen)
  - 4 (Médiocre)
  - 5 (Mauvais)
- Ouvrages** (Vanne simple, vanne à ventelle, batardeau, clapet hydraulique, buse)
  - Transversal sur cours d'eau
  - Latéral sur cours d'eau
  - Transversal sur voie d'eau
  - Latéral sur voie d'eau
- Zones humides
- Zones Natura 2000
- ZNIEFF type 1
- Arrêté de protection de biotope

**Marais de Villedoux-Andilly :**

- 64 espèces d'oiseaux (2018) dont 19 patrimoniales (Canard souchet, Cisticole des joncs, Chevêche d'Athéna)
- 28 espèces de mammifères dont 4 patrimoniales (Loutre d'Europe)
- 4 espèces d'amphibiens (2018) dont 2 patrimoniales
- 24 espèces d'odonates (2018) : dont 6 patrimoniales dont 1 « En danger » d'extinction
- 26 espèces (2018)

**Captage d'Anais :**

- 71 espèces d'oiseaux (2011-2020) dont 19 patrimoniales et 14 du collège agricole
- 7 espèces de mammifères (2020) dont la Loutre d'Europe
- 4 espèces de reptiles et 1 espèce d'amphibien (2020)
- 11 espèces d'odonates (2020) dont 4 « Quasi-menacées » en Poitou-Charentes
- 26 espèces de rhopalocères (2020) dont 1 espèce patrimoniale protégée (Cuivré des marais)

Les gestionnaires des ouvrages peuvent être : le SYRIMA, les différentes ASA de marais ou le département. Ces ouvrages gérés sont en marais.  
 Les ouvrages transversaux constituent des obstacles à l'écoulement des eaux, des sédiments et à la libre circulation des espèces animales.  
 Les ouvrages latéraux sont présents au niveau des canaux en secteur de marais.

